

Procédure Normalisée de Fonctionnement

TITRE : ANALYSE DE L'EAU DE BOISSON	NUMÉRO : E-9
DESTINATAIRES : Personnel du Service des animaleries	Version 1 : 26.06.09 Version 5 : 20.07.2016
ÉMISE PAR : Normand Lapierre, T.S.A CORRIGÉE : Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	CIPA :
APPROUVÉE PAR : Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	DATE : 7.07.2010
BUT : Décrire les étapes pour effectuer le contrôle de qualité de l'eau de boisson distribuée aux animaux de l'animalerie.	

MATÉRIEL :

- Bouteille pour analyse en laboratoire

SANTÉ ET SÉCURITÉ : Selon le type de tests requis, les bouteilles contiennent des agents de conservation, le port de lunette de protection et de gants est donc obligatoire pour la manipulation des bouteilles test.

PROCÉDURES :

1. Une fois par année, un échantillon d'eau traitée du système d'aqueduc est analysé en laboratoire pour les éléments suivants :

Élément	Limite acceptable
Sodium	≤ 0.5 ppm
Calcium	≤ 0.02 ppm
Magnésium	≤ 0.01 ppm
Potassium	≤ 0.5 ppm
Cuivre	≤ 0.001 ppm
Fer	≤ 0.01 ppm
Manganèse	≤ 0.001 ppm
Plomb	≤ 0.001 ppm
Zinc	≤ 0.01 ppm
Mercuré	≤ 0.002 ppm
Dureté	≤ 1 ppm
Turbidité	≤ 0.2 UTN

2. Les échantillonnages se font dans le CB-R330 pour l'animalerie du CB et dans le SB-M421 pour l'animalerie du SB.
3. Avant de procéder à l'échantillonnage, il faut:
 - a. Demander une soumission auprès d'Exova, contacter benoit.saumure@exova.com ou (514) 697-3273 poste 291
 - b. Commander les bouteilles d'échantillonnages auprès de la compagnie Exova
 - c. Obtenir un numéro de bon de commande auprès du Service des approvisionnements
 - d. Faire un appel de service pour le transport des échantillons
4. Bien identifier les bouteilles, lieu du prélèvement, date, institution...
5. Les bouteilles contiennent des agents de conservation, il ne faut pas les rincer.
6. Les bouteilles doivent être conservées à 4°C.
7. Laisser couler l'eau pendant 5 minutes avant d'effectuer le prélèvement.
8. Remplir la bouteille jusqu'à 1 cm du goulot, ne pas faire déborder.
9. Expédier l'échantillon via le transport de l'UQAM.
10. Tout dépassement des [paramètres](#) ci-haut mentionnés, quant à la qualité de l'eau, doit entraîner des actions rapides pour revenir dans les paramètres normaux.